



Nombre de membres afférents au conseil municipal :	18
" " en exercice :	18
" " qui ont pris part à la délibération :	16
Date de la convocation :	12 juin 2024

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE GRIÈGES**

**SÉANCE du 18 JUIN 2024
2024 / 42**

L'an deux mil vingt-quatre et le vingt et un du mois de mai à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Annick GRÉMY, Maire.

Présents : Mme GREMY Annick, M. CHARVET Thierry, Mme SANDRIN Annie, M. CUERQ Raymond, Mme FILET Marie-Claude M. BONNOT Jean-Jacques, M. LORIN Christian, Mme SANJUAN Catherine Mme DESMARIS Ginette, M. DURAND Paul, M. LAMPS Arnaud, M. MANIGAND Hervé, Mme MATHEY Lucienne, Mme MERLE Fabienne, Mme MOLARD Cindy, M. PACCOUD Christian.

Excusés : M. BOUQUET Frédéric, Mme PALLOT Irène.

Mme SANJUAN Catherine a été désignée secrétaire de séance.

OBJET : DISSOLUTION DU SERVICE LOCAL D'INCENDIE ET DE SECOURS (SLIS)

Madame le Maire rappelle la situation actuelle du SLIS. L'état de la capacité opérationnelle de ce dernier n'est plus conforme au regard des obligations en termes de formation.

Malgré les efforts, il n'est plus possible de maintenir ce service.

Considérant qu'en application du schéma départemental d'analyse et de couverture des risques et du règlement opérationnel des services d'incendie et de secours, la commune de Grièges est défendue par le centre d'incendie et de secours de Pont-de-Veyle,

Cet exposé entendu,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE de la dissolution du SLIS à compter du 1^{er} août 2024 et autorise Madame le Maire à signer tout document à cet effet.

Ainsi fait et délibéré en séance,

Le Maire,
Annick GRÉMY